

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ASSOMPTION
PAROISSE DE L'ÉPIPHANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de L'Épiphanie, tenue le 3 juillet 2017 au 331, rang du Bas-de-l'Achigan, à 20 h.

Monsieur le maire Denis Lévesque préside la séance, à laquelle assistent madame la conseillère Marie-Josée Tourigny et messieurs les conseillers Léonard Payette, Roger Lauzon, François Gagné et Patrick Lusignan.

Absent : Monsieur le conseiller François Charpentier.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Flavie Robitaille, est aussi présente.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 5 JUIN 2017
4. FINANCES ET TRÉSORERIE
 - 4.1. Dépôt de la liste des comptes payés
 - 4.2. Acceptation des comptes à payer
 - 4.3. Certificat de paiement numéro 1 – Maskimo inc. – Réfection du chemin de la Côte St-Louis
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 5.1. Date du référendum
 - 5.2. Budget référendum
 - 5.3. Dépôt du projet de règlement 321-07-17 relatif à la tarification des biens et services municipaux
 - 5.4. Mandat à la firme Bélanger-Sauvé
 - 5.5. Soutien financier – Semaine nationale de l'action communautaire autonome – Table régionale des organismes communautaire de Lanaudière
 - 5.6. Exclusion de la gestion de l'offre de toute renégociation de l'ALÉNA
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1. Vitesse de circulation sur le rang de la Côte St-Louis
7. TRAVAUX PUBLICS, PARCS ET BÂTIMENTS
8. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1. Autorisation de lancement d'un appel d'offre pour l'étude de caractérisation d'installations septiques pour les propriétés en infraction au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées
 - 8.2. Installation septique collective de la rue Desjardins
9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
 - 9.1. Adoption du procès-verbal de la séance du comité consultatif en urbanisme tenue le 27 juin 2017
 - 9.2. DÉROGATION MINEURE D-17-01 – 933 Rang Achigan Nord
 - 9.3. DÉROGATION MINEURE D-17-02 – 18 rue Beauchamps
 - 9.4. Adoption du Règlement numéro 318-05-17 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 277-07-13, le Règlement de zonage numéro 278-07-13 et le Règlement 281-07-13 relatif aux permis et certificats
 - 9.5. Position de la Paroisse de l'Épiphanie sur le projet Oléoduc Énergie Est

- 10. LOISIRS ET CULTURE
- 11. DÉPÔT DE RAPPORTS, DOCUMENTS, ETC.
 - 11.1. Rapport de visite des parcs municipaux – MMQ
 - 11.2. Subvention du Programme d'Aide à l'Amélioration du Réseau Routier Municipal
 - 11.3. Procès-verbal de correction de la résolution 086-05-17
 - 11.4. Avis de convocation à une séance extraordinaire du conseil le 17 juillet 2017 - Retiré
 - 11.5. Retour pour la location d'une école à la Commission scolaire des Affluents
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Denis Lévesque procède à l'ouverture de la séance et à la validation du quorum.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

122-07-17

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lauzon et appuyé par Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny :

Que l'ordre du jour soit accepté

avec le remplacement du point 5.1 Date du référendum par le point 5.1. Tenue d'un référendum sur le projet de regroupement de la Paroisse et de la Ville de l'Épiphanie

et le retrait du point 11.4 Avis de convocation à une séance extraordinaire du conseil le 17 juillet 2017.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 5 JUIN 2017

123-07-17

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Gagné et appuyé par Monsieur le conseiller Roger Lauzon :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2017 soit adopté tel qu'écrit au livre des délibérations.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

4. FINANCES ET TRÉSORERIE

4.1. Dépôt de la liste des comptes payés

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes de juin 2017, payés au 3 juillet 2017, pour un montant de 9 769,42 \$ notamment en vertu du Règlement 317-03-17.

Que les présentes dépenses ont fait l'objet de l'émission d'un certificat de disponibilité de crédit de la secrétaire-trésorière adjointe conformément à la Loi.

4.2. Acceptation des comptes à payer

124-07-17

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Gagné et appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Lusignan :

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière, soit et est autorisée à émettre les chèques pour le paiement des factures de juin pour un montant de 733 964,73 \$ (incluant le certificat de paiement numéro 1 - Maskimo inc. – Réfection du chemin de la Côte St-Louis)

Que les présentes dépenses ont fait l'objet de l'émission d'un certificat de disponibilité de crédit de la secrétaire-trésorière adjointe conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

4.3. Certificat de paiement numéro 1 – Maskimo inc. – Réfection du chemin de la Côte St-Louis

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 1 au montant de 570 612,70 \$, taxes incluses, dans le projet de la réfection du chemin de la Côte St-Louis;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Effel en date du 20 juin 2017.

125-07-17

Il est proposé par Monsieur le conseiller Patrick Lusignan et appuyé par Monsieur le conseiller Roger Lauzon :

D'autoriser le paiement de la somme de 570 612,70 \$, taxes incluses, à l'entreprise Maskimo inc. à même les sommes disponibles au Règlement d'emprunt numéro 309-09-16.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. Tenue d'un référendum sur le projet de regroupement de la Paroisse et de la Ville de l'Épiphanie

CONSIDÉRANT les difficultés rencontrées dans la conclusion d'ententes avec la Ville de l'Épiphanie;

CONSIDÉRANT les liens sociaux, économiques et géographiques unissant les deux communautés;

CONSIDÉRANT l'étude d'opportunité de regroupement réalisée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de consulter la population sur le projet de regroupement;

CONSIDÉRANT l'article 517 de la Loi sur les élections et les référendums municipaux et l'article 95 de la Loi sur l'Organisation du territoire municipal

126-07-17

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lauzon et appuyé par Monsieur le conseiller François Gagné :

Qu'un référendum consultatif sur le projet de regroupement avec la Ville de l'Épiphanie ait lieu le 17 septembre 2017 avec la tenue d'un scrutin anticipé le 10 septembre 2017.

Que la question inscrite sur le bulletin de vote soit « Êtes-vous favorable au regroupement des territoires de la Paroisse de l'Épiphanie et de la Ville de l'Épiphanie? ».

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

5.2. Budget référendum

CONSIDÉRANT la tenue d'un référendum consultatif sur le projet de regroupement avec la Ville de l'Épiphanie tel que décrété à la résolution précédente;

CONSIDÉRANT les dépenses inhérentes à la tenue d'un tel scrutin.

127-07-17

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lauzon et appuyé par Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny :

D'autoriser un budget de 20 000\$ pour l'organisation de cet événement.

Ce budget sera financé à même les excédents accumulés.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

5.3. Dépôt du projet de règlement 321-07-17 relatif à la tarification des biens et services municipaux

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, les municipalités ont le pouvoir de tarifer en tout ou en partie ses biens et services;

CONSIDÉRANT que certains tarifs sont déjà fixés par le Règlement de taxation en vigueur, mais qu'il apparaît nécessaire de fixer d'autres tarifs;

CONSIDÉRANT que par souci d'équité et de transparence, la Paroisse de l'Épiphanie souhaite établir une tarification générale applicable à tous ses utilisateurs et répondant à un principe d'utilisateur payeur;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à une séance du conseil tenue le 5 juin 2017;

128-07-17

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny et appuyé par Monsieur le conseiller François Gagné :

D'accepter le dépôt du projet de Règlement 321-07-17 relatif à la tarification des biens et services municipaux tel que remis aux membres du conseil.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

5.4. Mandat à la firme Bélanger-Sauvé

CONSIDÉRANT qu'un remblayage illégal de fossé de rue a été effectué au 488 Cabane-Ronde;

CONSIDÉRANT que malgré plusieurs démarches, le responsable de ce remblayage a refusé de remettre les lieux dans l'état original;

129-07-17

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny et appuyé par Monsieur François Gagné :

De mandater la firme Bélanger-Sauvé afin d'entamer les actions juridiques appropriées afin de régler cette situation.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

5.5. Soutien financier – Semaine nationale de l'action communautaire autonome – Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière

CONSIDÉRANT la demande de Soutien financier pour la semaine nationale de l'action communautaire autonome organisée par la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière;

130-07-17

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Gagné et appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Lusignan :

D'octroyer un soutien financier de cent dollars (100\$) à cet événement.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

5.6. Exclusion de la gestion de l'offre de toute renégociation de l'ALÉNA

CONSIDÉRANT que le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliard de dollars en contribution fiscale;

CONSIDÉRANT que, lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

CONSIDÉRANT que le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

CONSIDÉRANT que l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

CONSIDÉRANT que, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

CONSIDÉRANT que l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT que tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

CONSIDÉRANT que, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

131-07-17

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lauzon et appuyé par Monsieur le conseiller François Gagné :

De demander au gouvernement du Canada d'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer que préserver intégralement la gestion de l'offre.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. Vitesse de circulation sur le rang de la Côte St-Louis

CONSIDÉRANT la problématique de vitesse sur le chemin de la côte St-Louis, portée à l'attention du conseil par le dépôt d'une pétition le 5 juin 2017;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la municipalité qui reconnaît les besoins de ralentir la circulation à soixante kilomètres par heure (60km/h) en raison de la configuration de la route.

132-07-17

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny et appuyé par Monsieur le conseiller François Gagné :

De réduire la vitesse permise sur le Rang de la Côte St-Louis à soixante kilomètres par heure (60km/h).

D'autoriser les employés de la municipalité à installer des panneaux de signalisation à cet effet.

De communiquer ce changement de limite de vitesse à la Sûreté du Québec et de leur demander d'exercer une surveillance accrue.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

7. TRAVAUX PUBLICS, PARCS ET BÂTIMENTS

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1. Autorisation de lancement d'un appel d'offres pour l'étude de caractérisation d'installations septiques pour les propriétés en infraction au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées

CONSIDÉRANT la Loi sur la qualité de l'environnement et le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

CONSIDÉRANT que plusieurs propriétés sont en infraction avec la réglementation en vigueur et n'ont pas d'installation sanitaire conforme.

133-07-17

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Gagné et appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Lusignan :

De lancer un processus d'appel d'offres pour des services professionnels afin d'obtenir des études de caractérisation pour les installations septiques pour les propriétés en infraction à la réglementation en vigueur qui seront identifiées.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, tous documents requis aux fins de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

8.2. Installation septique collective de la rue Desjardins

CONSIDÉRANT l'évaluation effectuée par la firme Laurentides Expert-Conseil et les actions proposées;

CONSIDÉRANT l'estimation difficile de ces frais en raison de la poursuite de la recherche des causes du mauvais fonctionnement de l'installation septique;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire dans ce contexte de continuer l'investigation et de prévoir à cet effet des frais de services professionnels, d'excavation et de vidange du champ d'épuration.

134-07-17

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny et appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Lusignan :

D'autoriser des dépenses supplémentaires de 15 000\$ financées à même la réserve d'installation septique de la rue Desjardins.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, tous documents requis aux fins de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

9.1. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif en urbanisme tenue le 27 juin 2017

135-07-17

La secrétaire-trésorière et directrice générale dépose le procès-verbal de la séance du comité consultatif en urbanisme tenue le 27 juin 2017.

9.2. DÉROGATION MINEURE D-17-01 – 933 Rang Achigan Nord

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait, le 27 juin 2017, une recommandation favorable à la demande de dérogation mineure D-17-01 au 933 Rang Achigan Nord, visant à autoriser l'implantation d'un garage en cour avant contrairement aux normes établies dans l'article 141 du règlement de zonage 278-07-13;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme.

136-07-17

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Gagné et appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Lusignan :

D'accepter la dérogation mineure décrite au préambule de la présente résolution et identifiée au dossier numéro D-17-01 conformément aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

9.3. DÉROGATION MINEURE D-17-02 – 18 rue Beauchamps

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait, le 27 juin 2017, une recommandation favorable à la demande de dérogation mineure D-17-02 au 18 rue Beauchamps, visant à autoriser l'implantation d'un garage partiellement en cour avant contrairement aux normes établies dans l'article 141 du règlement de zonage 278-07-13;

CONSIDÉRANT le constat que le revêtement extérieur, inclus dans les travaux autorisés au permis R-94-40, n'est pas terminé

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme.

137-07-17

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny et appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Lusignan :

D'accepter la dérogation mineure décrite au préambule de la présente résolution et identifiée au dossier numéro D-17-02 conformément aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme conditionnellement à la finition du revêtement extérieur tel que convenu au permis numéro R-94-40.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

9.4. Adoption du Règlement numéro 318-05-17 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 277-07-13, le Règlement de zonage numéro 278-07-13 et le Règlement 281-07-13 relatif aux permis et certificats

CONSIDÉRANT que le Plan d'urbanisme numéro 277-07-13, le Règlement de zonage numéro 278-07-13 et le Règlement 281-07-13 relatif aux permis et certificats sont en vigueur sur le territoire de la Paroisse de L'Épiphanie depuis le 10 janvier 2014;

CONSIDÉRANT qu' en vertu des articles 47 à 53.14 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme LRQ c. A-19.1, la MRC de L'Assomption a adopté le Règlement 146-07 modifiant le Règlement 146 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de troisième génération de la MRC de L'Assomption;

CONSIDÉRANT que le règlement 146-07 de la MRC de L'Assomption est entré en vigueur le 19 janvier 2017 suite à la réception de l'avis gouvernemental signifiant la conformité du règlement de la MRC aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT qu' en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme LRQ c. A-19.1 les municipalités constituant la MRC de L'Assomption doivent, dans les 6 mois suivant l'entrée en vigueur du règlement 146-03, adopter tout règlement de concordance pour se conformer au schéma nouvellement modifié.

CONSIDÉRANT que des corrections d'ordre administratives devaient être apportées au plan de zonage afin d'éviter des erreurs d'interprétation;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du conseil tenue le 8 mai 2017;

CONSIDÉRANT qu'un projet du présent règlement a été dûment adopté à la séance du conseil tenue le 8 mai 2017;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation, dûment convoquée le 13 juin 2017, a été tenue le 3 juillet 2017 ;

138-07-17

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny et appuyé par Monsieur le conseiller Roger Lauzon :

D'adopter le Règlement numéro 318-05-17 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 277-07-13, le Règlement de zonage numéro 278-07-13 et le Règlement 281-07-13 relatif aux permis et certificats tel que lu à la séance du conseil.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

9.5. Position de la Paroisse de l'Épiphanie sur le projet Oléoduc Énergie Est

CONSIDÉRANT que le rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable sur la surveillance des pipelines publié à l'automne 2015 a relevé des lacunes importantes dans l'application de la réglementation en vigueur au sein de l'Office national de l'énergie (ONÉ);

CONSIDÉRANT que le rapport du comité d'experts chargé de procéder à un examen de l'Office national de l'énergie en vue d'une modernisation a recommandé de remplacer l'ONÉ par une Commission canadienne sur le transport de l'énergie et une Agence canadienne de l'information sur l'énergie, en raison de :

- La confusion régnant autour du rôle de l'Office national de l'énergie;
- L'apparence de conflits d'intérêts en raison d'une trop grande proximité avec l'industrie;
- L'incapacité de l'Office à faire appliquer les lois et règlements autour de l'exploitation des pipelines;

CONSIDÉRANT que l'Office national de l'énergie a perdu la confiance du public pour garantir la sécurité des Canadiennes et des Canadiens;

CONSIDÉRANT que plusieurs MRC membres de la FQM ont vécu des expériences négatives avec le promoteur TransCanada en ce qui a trait à des pipelines traversant leur territoire;

CONSIDÉRANT que TransCanada accorde peu d'importance aux compétences des municipalités locales et des MRC, notamment en matière d'aménagement du territoire, de gestion des cours d'eau et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que TransCanada n'a pas été en mesure de rassurer le monde municipal quant aux risques inhérents à la construction et au transport quotidien anticipé de 1,1 million de barils de pétrole du projet Oléoduc Énergie Est;

CONSIDÉRANT que l'acceptabilité sociale passe par les organisations municipales et les communautés concernées par les projets de pipeline;

CONSIDÉRANT que le mandat donné au ministre fédéral des Ressources naturelles par le premier ministre du Canada impliquait de moderniser l'ONÉ afin de refléter les points de vue des régions et de représenter suffisamment ceux-ci dans les domaines de la science de l'environnement, du développement communautaire et du savoir ancestral autochtone;

CONSIDÉRANT que le projet Oléoduc Énergie Est ne sera pas soumis à la nouvelle structure qui devrait être créée à la suite de la recommandation du comité d'experts chargé de procéder à un examen de l'Office national de l'énergie;

CONSIDÉRANT que les nouveaux projets de pipelines devraient être étudiés par des instances réglementaires crédibles et adaptés aux réalités environnementales et d'acceptabilité sociale actuelle;

139-07-17

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Gagné et appuyé par Monsieur le conseiller Roger Lauzon :

DE S'OPPOSER au projet Oléoduc Énergie Est, tant et aussi longtemps que les demandes suivantes ne seront pas satisfaites :

- Que TransCanada mette sur pieds un fonds de réserve de 5 milliards de dollars pour répondre à d'éventuelles catastrophes causées par son oléoduc;
- Que des plans de mesures d'urgence rigoureux soient élaborés par TransCanada afin de protéger chaque source d'eau potable susceptible d'être touchée par une fuite de l'oléoduc;

DE S'OPPOSER au projet Oléoduc Énergie Est en l'absence de la création d'une organisation crédible visant à remplacer l'ONÉ, et qui aura pour mandat de régler et d'étudier les nouveaux projets de pipeline;

D'EXIGER la reprise de l'analyse du projet Oléoduc Énergie Est lorsque la nouvelle instance réglementaire sera mise sur pied.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

10. LOISIRS ET CULTURE

11. DÉPÔT DE RAPPORTS, DOCUMENTS, ETC.

11.1. Rapport de visite des parcs municipaux – MMQ

Le rapport de visite des parcs municipaux effectuée par la Mutuelle des municipalités du Québec est déposé par la secrétaire-trésorière et directrice générale.

11.2. Subvention du Programme d'Aide à l'Amélioration du Réseau Routier Municipal

La lettre de l'honorable François Legault, député de la circonscription de l'Assomption annonçant une subvention de 6000\$ du Programme d'Aide à l'Amélioration du Réseau Routier Municipal est déposée par la secrétaire-trésorière et directrice générale.

11.3. Procès-verbal de correction de la résolution 086-05-17

Un procès-verbal de correction pour la résolution 086-05-17 est déposé par la secrétaire-trésorière et directrice générale.

11.4. Avis de convocation amendé à une séance extraordinaire du conseil le 18 juillet 2017 - Retiré

11.5. Retour pour la location d'une école à la Commission scolaire des Affluents

La secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil une lettre de la Commission scolaire des Affluents en date du 29 juin 2017 concernant la demande d'avoir accès à une école en septembre 2017 pour la tenue des activités de loisirs.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

De 20 h 36 à 21 h 32, Monsieur Denis Lévesque, maire, invite les personnes présentes à adresser de questions au conseil municipal.

Quelques questions sont adressées au conseil par les personnes présentes dans la salle.

Monsieur le conseiller Léonard Payette dépose un extrait de l'Hebdo Rive-Nord quant à la reconnaissance des années de services de Madame Nicole Renaud, ancienne secrétaire-trésorière et directrice générale par l'ADMQ.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

140-07-17

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lauzon et appuyé par Monsieur le conseiller François Gagné :

Que la séance soit levée à 21 h 33.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

Je, Denis Lévesque, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denis Lévesque
Maire

Flavie Robitaille,
Directrice générale et secrétaire-trésorière